

**Réponses aux questions formulées par la Commission suite à la consultation publique  
pour le PPU Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin**

**Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale**

---

L'Office de consultation publique de Montréal a transmis à l'arrondissement Ville-Marie les questions suivantes :

Sous la rubrique *Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale*, le site web de la Ville de Montréal déclare « En plus de l'entente de lutte contre la pauvreté, la Ville participe à une démarche montréalaise en lien avec le Plan d'action gouvernemental contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci consiste à renforcer les communautés vulnérables d'un territoire donné et à améliorer les conditions de vie de ses citoyens. » Quelles dispositions s'appliquent à l'arrondissement Ville-Marie et plus particulièrement au territoire du PPU? Quel est le cadre de référence ou le plan d'action de l'arrondissement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale regroupait un ensemble de mesures représentant un investissement de 4,5 milliards de dollars pour les six dernières années<sup>1</sup>. La Ville de Montréal et ses arrondissements constituent des partenaires quand au déploiement de certaines mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ainsi, une entente a été conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal dont certaines mesures s'appliquent à l'arrondissement Ville-Marie et plus particulièrement au territoire du PPU, mentionnons, entre autres, qu'une somme de 225 000\$ est donnée annuellement pour l'ensemble de l'arrondissement Ville-Marie. En 2012, 9 projets ont été financés dont un touchant directement le territoire du PPU, il s'agit du Cirque hors piste de l'organisme Cactus qui s'est tenu en saison estivale.

Les projets financés sont en lien avec le programme de revitalisation urbaine intégrée, les problématiques socio-urbaines, la sécurité urbaine, le soutien à la vie communautaire, les interventions en HLM, l'accessibilité à des logements décents et abordables et l'accessibilité des services en culture, sports, loisirs et développement social pour les clientèles ayant des limitations.

---

<sup>1</sup> Source : <http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/>

D'autres dispositions du Plan d'action gouvernemental touchent l'arrondissement et le territoire du PPU, tels que, l'accès adéquat à coûts abordables avec le programme Accès-logis, le soutien aux centres d'hébergement temporaire, le soutien d'initiative communautaire en matière d'habitation. À titre d'exemple, l'an dernier, l'organisme Sac à dos, en collaboration avec Atelier Habitation, la Direction de l'habitation qui gère, entre autres, le programme Accès-logis et l'arrondissement, a réalisé sur la rue de Bullion, la rénovation d'une maison de chambres afin d'offrir 15 studios à des personnes vulnérables.

D'autres outils sont utilisés par l'arrondissement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont:

- le soutien à des organismes qui offrent des sports et loisirs accessibles aux populations défavorisées
- le soutien aux organismes qui travaillent auprès des populations marginales
- le programme d'animation des espaces publics,
- la Société de développement social de Ville-Marie,
- la Table de concertation en développement social du Faubourg Saint-Laurent
- les programmes Éco-Quartier et Tandem.

De plus, la Ville s'est dotée en 2010 d'un un plan d'action ciblé en itinérance.

### **Soutien à des organismes qui offrent des sports et loisirs accessibles aux populations défavorisées**

Sur le territoire du PPU ou à proximité, plusieurs organismes locaux sont financés par l'arrondissement ou la Ville afin d'offrir des camps de jour et des activités de loisirs, particulièrement pour les 6-17 ans (ex : Habitations Jeanne-Mance).

### **Soutien aux organismes qui travaillent auprès des populations marginales**

Le Quartier latin constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec. À ces visiteurs, dont le nombre augmente l'été venu, se joignent des jeunes montréalais en rupture avec diverses institutions ou aux prises avec la précarité résidentielle.

Plusieurs organismes et programmes, dont le Sac à dos, le Centre d'amitié autochtone de Montréal, la Mission Saint-Michael et Projet Dialogue du YMCA centre-ville ont pignon sur rue dans le Quartier latin. L'arrondissement et la Ville leur offre du soutien : expertise, financement, matériel, etc.

Au total, la Direction de la diversité sociale (DDS) accorde un soutien financier de l'ordre de 1,3 M \$ à une trentaine d'organismes communautaires œuvrant en itinérance. Vingt

de ces organismes reçoivent une aide financière pour les services d'accueil, de référence et d'accompagnement offerts aux personnes sans abri. Neuf autres organismes sont visés par une aide financière prévue dans l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale liant Montréal et le gouvernement du Québec; ces organismes travaillent auprès des jeunes dans une double perspective de cohabitation harmonieuse et de réinsertion sociale.

### **Programme d'animation des espaces publics**

Particulièrement pendant la saison estivale, des activités gratuites sont organisées dans les parcs et espaces publics de l'arrondissement en vue d'animer ces derniers et d'améliorer la cohabitation et le sentiment de sécurité. Une partie de ces activités ont lieu sur le territoire du PPU et sont réalisées par des organismes communautaires financés par l'arrondissement (ex : Éco-Quartier) en collaboration avec des citoyens. L'arrondissement offre également une centaine de mini-concerts dans les espaces publics. Cette programmation porte le nom de Mélo-cité.

### **Société de développement social de Ville-Marie (SDS Ville-Marie)**

Le mandat de la SDS Ville-Marie est de contribuer à la résolution de problèmes sociaux reliés à la pauvreté, l'itinérance et toutes les formes d'isolement social pouvant être vécues sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie et ce, par le biais de la réinsertion des personnes marginalisées.

### **Table de concertation en développement social du Faubourg Saint-Laurent**

Sur le territoire du PPU, la Table de concertation du Faubourg Saiont-Laurent est financée par l'Initiative montréalaise (entente tripartite Ville - Centraide – Agence de la santé et des services sociaux de Montréal). Cette table vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

### **Programmes Éco-Quartier et Tandem**

Ces programmes, qui s'étendent à tout l'arrondissement, interviennent sur le territoire du PPU et visent l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement, du sentiment d'appartenance ainsi que de la sécurité.

### **Itinérance et personnes en crise**

Outre les outils dont se sont dotés la Ville et l'arrondissement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville a depuis 2010, un plan d'action ciblé en itinérance. Aux deux grandes orientations, 11 actions concrètes sont rattachées, dont le développement de nouveaux logements sociaux à but non lucratif avec soutien communautaire pour les sans-abri. Depuis l'annonce du Plan, la Ville a reçu une vingtaine de projets d'habitation

communautaire qui en sont aujourd'hui à divers stades d'avancement et qui offriront à terme près de 440 logements et chambres. Ces projets s'ajoutent aux quelque 1400 logis pour personnes sans abri, développés avec le soutien de la Ville de 2002 à 2010. Par ailleurs, une approche novatrice d'inspection de maisons de chambres a permis d'amorcer la remise aux normes de salubrité d'une centaine de chambres. Les 15 studios pour des personnes vulnérables, mentionnés précédemment, constituent une des réalisations du plan d'action.

La Ville apporte aussi un soutien financier de 2 M \$ pour la mise en place du futur centre de répit et de dégrisement destiné aux personnes itinérantes exclues des refuges. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal contribue également au projet.

Nous participons en outre activement aux travaux du *RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal* en vue de concevoir un plan d'action par et pour les membres des communautés des Premières Nations et Inuite en situation d'itinérance.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travaille à la consolidation de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) en y affectant 6 policiers depuis décembre 2011. L'équipe actuelle comprend aussi une travailleuse sociale, une infirmière, un éducateur spécialisé et un coordonnateur de dossiers.

Les policiers des unités les plus susceptibles d'entrer en contact avec des personnes en situation d'itinérance ont reçu une formation sur le phénomène et ont été informés des attentes du SPVM quant aux interventions à leur égard.

Enfin, quatre procureurs et un juge sont désormais attitrés au Programme d'accompagnement justice pour les personnes itinérantes à la Cour (PAJIC). Ils travaillent en partenariat avec les organismes oeuvrant auprès des personnes itinérantes ainsi qu'avec le percepteur désigné à la Cour. La mission du PAJIC est de personnaliser les interventions, de réduire au minimum les mesures d'emprisonnement et d'éviter la surjudiciarisation.

En mars 2012, la Ville interpellait le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place une série de mesures pour une meilleure prise en charge des personnes en crise. La résolution du Conseil municipal demandait:

- 1) d'assurer l'accès aux services et aux lits d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance en crise;
- 2) d'améliorer les mécanismes d'application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental représente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (LRQ, c. P-38.001), notamment le droit de refus au traitement;
- 3) d'assurer immédiatement la pérennité de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII);

- 4) de conclure une entente de partenariat formelle entre tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance, dont Urgence psychosociale Justice (UPS-J);
- 5) de garantir la pérennité du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) de la Cour municipale;
- 6) d'offrir un meilleur suivi aux personnes en situation d'itinérance référées aux hôpitaux.

En mai, le gouvernement du Québec a annoncé qu'une somme de 5 millions de dollars était accordée afin d'intervenir auprès des personnes en crise. Des travaux ont présentement cours avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit les CSSS et les centres hospitaliers afin d'assurer un meilleur suivi des personnes en situation d'itinérance qui se retrouvent dans les services d'urgence.

Un projet pilote est également expérimenté avec des répondants de première ligne. L'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) constituée d'un psychoéducateur, de deux criminologues et de trois policiers assure une intervention appropriée auprès de personnes en crise : désamorçage, hospitalisation lorsque nécessaire avec suivi, références à l'ÉMRII, etc. Ces approches intégrées sont la principale force des mesures qui sont déployées.